

ÉVALUATION DU PROGRAMME "RENFORCER LA CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES" (RCIP)

Novembre 2025



INTRODUCTION



Cette évaluation examine la manière dont le programme RCIP a contribué à renforcer la confiance du public dans les systèmes démocratiques, en se concentrant sur la démocratie par le droit (Commission de Venise), l'indépendance et l'efficacité de la justice, ainsi que sur les prisons, la police et la privation de liberté. Ensemble, ces trois sous-programmes, qui s'appuient sur des mécanismes de changement tels que la définition de normes, le suivi et la coopération, visent à soutenir les efforts déployés pour mettre en place des institutions démocratiques authentiques, transparentes dans leur fonctionnement, indépendantes et impartiales. Cela devrait permettre de garantir l'égalité de traitement devant la loi ainsi que la jouissance effective des droits et libertés pour tous.



POURQUOI CETTE ÉVALUATION?

Cette évaluation, commandée par la Direction de l'Audit interne, de l'Évaluation et de l'Investigation soutient la prise de décisions stratégiques visant à maintenir, voire à améliorer, les performances du programme RCIP. Couvrant la période 2020-2024, elle a porté sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact du programme, et a notamment permis de mettre en évidence des enseignements clés et des bonnes pratiques à poursuivre et à généraliser.

QUELS SONT LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ?



1 L'évaluation conclut que le programme est **crédible** et **répond** aux **besoins de réforme** des États membres dans les domaines de l'État de droit, de la justice et des droits de l'homme, tout en mettant de plus en plus l'accent sur l'égalité des sexes et les groupes marginalisés. Son modèle axé sur la demande permet de répondre aux priorités de réforme spécifiques à chaque pays grâce à une théorie du changement (TdC) solide qui cible des acteurs étatiques spécifiques.



2 L'évaluation a permis de recenser **plus de 200 exemples de changements au sein des États membres**, allant des réformes constitutionnelles à l'adoption de nouveaux cadres réglementaires, en passant par l'amélioration des pratiques en matière de garanties de détention et de systèmes de probation, l'adoption de codes judiciaires, l'accès à la justice et l'optimisation de la gestion des affaires.



4 La **politisation des réformes** et la **résistance au changement** de la part de ceux qui sont directement concernés ont entravé la mise en œuvre de cadres institutionnels améliorés. Les preuves des progrès accomplis vers une amélioration des performances institutionnelles démocratiques restent donc inégales, ce qui limite l'impact et la confiance du public, mais souligne également la pertinence continue du programme.



5 Sur le plan financier, le programme RCIP est soumis à une discipline budgétaire stricte et fait preuve d'une utilisation optimale des ressources financières disponibles. Les rapports financiers sont perçus comme lourds, ce qui, combiné aux pressions budgétaires exercées par les États membres, se traduit par une **sensibilisation institutionnalisée aux coûts** et une **pression constante pour mobiliser des ressources extrabudgétaires**.



3 Le programme RCIP a apporté une contribution significative aux changements politiques identifiés dans les 14 cas recensés dans 10 États membres, en particulier **lorsque la volonté politique, la capacité institutionnelle et l'engagement national sont présents**. Cette contribution est d'autant plus **importante** que les différentes parties du programme du Conseil de l'Europe sont appliquées à une situation de réforme spécifique et mises en **synergie** avec les efforts similaires des institutions nationales indépendantes, des partenaires de développement et des OSC.

LECONS APPRISES ET BONNES PRACTIQUES



1

Les principales réalisations du programme RCIP s'expliquent par une assistance **technique** de haute qualité, combinée à une **facilitation** délibérément **inclusive des processus**, à une **diplomatie douce** et à un **soutien logistique pratique**, avec la participation active des **bureaux extérieurs** du Conseil de l'Europe.

2

L'application cohérente du **triangle stratégique** (activité normative, suivi et coopération) pour soutenir des processus de réforme spécifiques amplifie l'importance de la contribution du RCIP et, par conséquent, les chances de réussite des réformes.

3

L'alignement actif avec des entités externes partageant les mêmes idées, telles que les mécanismes nationaux indépendants de défense des droits de l'homme, les organisations de la société civile et/ou les partenaires de développement, permet d'apporter des changements positifs.

4

L'apprentissage et l'adaptation systématiques, fondés sur un échange actif de bonnes pratiques tant au sein du programme qu'entre les États membres, sont essentiels pour améliorer en permanence les résultats et les outils.

RECOMMANDATIONS



Recommandation 1

Élargir la TdC du programme pour refléter les voies du changement par le biais d'acteurs non étatiques et clarifier le lien de causalité entre l'amélioration des capacités et des cadres institutionnels et l'amélioration des performances institutionnelles.

Recommandation 2

Introduire une approche plus systématique et plus complexe du suivi et des rapports du programme afin de mieux appréhender l'impact du programme au niveau des États membres, en accordant une attention particulière aux changements dans les pays non coopératifs.

Recommandation 3

Intégrer les considérations relatives aux processus et mécanismes de changement de comportement soient intégrées dans la conception et la mise en œuvre des travaux du Conseil de l'Europe et renforcer la capacité du personnel du programme à défendre et à soutenir les institutions ciblées dans leurs défis en matière de gestion du changement.

Recommandation 4

Améliorer la visibilité du programme RCIP au-delà des personnes directement concernées.



COMMENT L'ÉVALUATION A-T-ELLE ÉTÉ RÉALISÉE ?

LANCÉE EN OCTOBRE 2024.....RÉALISATION ET RÉSULTATS VALIDÉS.....RAPPORT FINALISÉ EN JUILLET 2025.....RAPPORT REMIS AU SG EN OCTOBRE 2025



Menée par la Division de l'Évaluation de la DIO et réalisée par une équipe d'évaluation externe (MDF)



Réponses au sondage auprès de 38 membres du personnel du CdE



208 documents internes et externes, dont 65 articles universitaires évalués par des pairs



91 entretiens (42 femmes - 49 hommes) avec le personnel du CdE, des membres des structures et des informateurs clés dans les États membres



EN SAVOIR PLUS



Rapport : www.coe.int/evaluation